

## Compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 31 janvier 2020

**Présents :** A FLACHER, J GERY, C CHENEVIER, J GIRAUD, G MANARANCHE, P DUPINAY, J LIMONE, P BATIER, V CANET, D CHORON, ML NAVEZ

**Excusées:** N DEGAND, S ANGIBOUST

**Secrétaire de séance :** S ROYET

- La commune renonce à faire valoir son droit de préemption sur les parcelles A 1294 à A 1297 et A 2002 à l'ouest du Bourg.

- **Présentation des restes à réaliser :** budget général et budget assainissement

Budget général en dépenses :	35 900 €
Budget général en recettes :	78 000 €

Budget assainissement en dépenses:	38 000 €
Budget assainissement en recettes:	50 000 €

- **Autorisation de procéder à des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 pour régler d'éventuelles factures d'investissement.**

- **Demande de subvention formulée par le collègue Gaston Baty dans le cadre du voyage à vélo du 11 au 16 mai 2020 de Saint-Pierre de bœuf jusqu'au Grau-du-Roi pour un coût total de 4 300.00 €.**

Une participation de 70.00 € est demandée à chaque participant, le conseil municipal accorde une subvention de 70.00 €, sachant qu'un collégien du village est concerné par ce voyage.

- **Raccordement des hameaux de Buet et du Verdier au réseau d'eau communal de Colombier sous Pilat pour 12 branchements.**

Des devis ont été établis par trois entreprises : Cholton, Mazet et Lambert.

Le devis de l'entreprise Lambert a été retenu pour la somme de 29 160.00 €.

La CCPR participe à hauteur de 1 000.00 € par branchement et il restera à charge la somme de 1 430.00 € pour l'utilisateur.

Les travaux débuteront au premier trimestre 2020 à condition que tous les habitants concernés signent un accord avant le 31 janvier 2020.

la commune prendra en charge la réfection totale de la voirie des deux hameaux, suite aux travaux.

## Questions diverses

- Un permis d'aménager a été déposé en mairie pour l'acquisition et la transformation de l'aire naturelle de camping de 30 places en camping 50 places.

Le dossier est instruit par le service urbanisme de la CCPR qui nous fait savoir que l'étude du SIEL pour l'alimentation électrique souligne la nécessité d'une extension de réseau électrique avec installation d'un transformateur pour un montant (à charge soit de la commune, soit à charge du demandeur du permis d'aménager) de 47 754.00 €.

Après débat, le conseil municipal refuse de prendre en charge financièrement cet équipement et décide de le laisser à la charge du demandeur.

- Evolution de la zone de loisirs de Pourzin
  - Un seul court de tennis sera conservé et géré par le tennis Club
  - Le second court pourrait être aménagé pour d'autres activités de loisirs à destination des jeunes
  - La création d'une aire de pétanque a été également évoquée.

A suivre.

- Un nouveau service accueil de jour itinérant porté par le SSIAD verra le jour sur le canton à partir du 2 mars 2020. Destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, à un stade léger à modérer ou en perte d'autonomie. Si vous souhaitez plus d'informations sur ce service vous pouvez appeler aux 06 56 69 70 72.

- Création du parking à Choron.

Pour la démolition de la ruine, des mesures de sécurité doivent être respectées. Il convient donc de prendre un coordinateur de travaux et un contrôleur technique. Un constat d'huissier doit être effectué et un diagnostic amiante doit être établi (diagnostic qui a été réalisé et qui n'a révélé aucune présence d'amiante sur le site).

Le coût des contrôles s'élève à 3 835.00 €.

- La commission électorale se tiendra en mairie le jeudi 20 février 2020 à 9h.  
Clôture des inscriptions, le vendredi 7 février 2020.

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 6 mars 2020 à 20h30.**